

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CHARLEVOIX-EST
MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE

Baie-Sainte-Catherine, le 2 novembre 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Baie-Sainte-Catherine, tenue le 2^e jour du mois de novembre 2015, à 19h00 à l'édifice municipal Albert-Boulianne.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Donald Kenny, Mesdames les conseillères Carmen Guérin et Diane Perron et ainsi que Messieurs les conseillers Guillaume Poitras et Yvan Poitras.

Madame la conseillère Nancy Harvey et Monsieur Lionel Fortin étaient absents.

Le directeur-général / secrétaire-trésorier assistait également à la séance.

1. Moment de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 5 octobre 2015
4. Adoption des comptes à payer

ADMINISTRATION

5. **AUTORISATION D'ENVOI AU GOUVERNEMENT** – Programmation partielle de la TECQ 2014-2018
6. **AUTORISATION DE DÉBOURSÉS** – Travaux de remise à l'état dans l'édifice municipal
7. **AVIS DE MOTION** – Dépôt des prévisions budgétaires 2016
8. **AVIS DE MOTION** – Modification au règlement no. 157-15 établissant une grille de tarification des services municipaux
9. **DEMANDE DE RENOUVELLEMENT** – Fédération québécoise des municipalités
10. **DEMANDE D'AUTORISATION** – Calendrier des séances du Conseil pour 2016
11. **DEMANDE D'APPUI FINANCIER** – Virée Nordique de Charlevoix
12. **DEMANDE D'APPUI FINANCIER** – Association forestière des deux rives (AF2R)
13. **DEMANDE D'APPUI** – Commission scolaire de Charlevoix (démocratie scolaire)
14. **NOMINATION** – Maire suppléant
15. **POINT D'INFORMATION** – Programme de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois
16. **POINT D'INFORMATION** – Mission Développement Charlevoix
17. **POINT D'INFORMATION** – Programme d'amélioration du réseau routier municipal (PARRM) – **SUIVI**
18. **POINT D'INFORMATION** – Actualisation des politiques familiales de Charlevoix – **SUIVI**
19. **POINT D'INFORMATION** – Eau potable – **SUIVI**
20. **POINT D'INFORMATION** – Démarche de protestation à Hydro Québec – Réurrence des pannes de courant et des sursauts électrique – **SUIVI**
21. **POINT D'INFORMATION** – Pointe-aux-Alouettes – **SUIVI**
22. **POINT D'INFORMATION** – NOUVEAU MÉDIA RÉGIONAL – Mon Charlevoix.net
23. **POINT D'INFORMATION** – LE SHIC en Bref – **SUIVI**
24. **POINT D'INFORMATION** – Prix hommage Bénévolat-Québec 2016
25. **POINT D'INFORMATION** – Présence de la Municipalités dans les médias

URBANISME

26. **RECOMMANDATION MUNICIPALE** – Utilisation autre que l'agriculture –
Camping du Fjord

DIVERS

27. Période de questions
a. Membres du conseil
b. Public
28. Levée de la séance

1. **Ouverture de la séance à 19h00**

Réso # 14711-15

2. **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvan Poitras et unanimement résolu par les conseillers et conseillères présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Réso # 14811-15

3. **Adoption du procès-verbal du 5 octobre 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nancy Harvey et unanimement résolu par les conseillères et conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la dernière séance, soit celle du 5 octobre 2015, tel que présenté.

Réso # 14911-15

4. **Adoption des comptes à payer**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvan Poitras et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents d'approuver les comptes de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine tels que présentés ci-après et d'autoriser le directeur-général / secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe à en faire le paiement :

Comptes (253583 à 253609 + Internet)	26 054,45 \$
Dépenses incompressibles (Accès D)	1 267,66 \$
Salaires	9 305,76 \$
TOTAL DES DÉPENSES	36 855,88 \$

ADMINISTRATION

Réso # 15011-15

5. **AUTORISATION D'ENVOI AU GOUVERNEMENT – Programmation partielle de la TECQ 2014-2018**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018; et

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce Guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guillaume Poitras et unanimement résolu par les conseillères et les conseillers présents :

- que la Municipalité s'engage à respecter les modalités qui s'appliquent à elle;

- que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire de la programmation partielle de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire;
- la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- que la municipalité atteste que la programmation partielle de travaux, transmise au Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2016; et
- d'autoriser le directeur-général / secrétaire-trésorier et/ou la secrétaire-trésorière adjointe, dans le cas de l'absence ou de l'incapacité du premier, à remplir toutes les formalités demandées pour la suite de ce dossier.

Réso # 15111-15

6. AUTORISATION DE DÉBOURSÉS – Travaux de remise à l'état dans l'édifice municipal

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a dû entreprendre des travaux de reconstruction intérieure dans l'édifice municipal Albert-Boulianne suite à dégât d'eau survenu lors de la réfection de la toiture;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit pour la plupart des travaux de menuiserie et d'électricité;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont payés dans une très grande part par les assurances de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une partie des travaux électriques fait l'objet d'une entente précédente avec la compagnie Réjean Savard Électricité;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de menuiserie et de pose de plancher ont été donnés suite à un appel d'offre sur invitation et avec la résolution 12809-15 à l'entrepreneur général Construction Bruno Blanchette;

CONSIDÉRANT QU'il reste encore des travaux non-autorisés à réaliser pour une reconstruction jugée complète;

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guillaume Poitras et unanimement résolu par les conseillères et les conseillers présents d'autoriser le directeur-général / secrétaire-trésorier et/ou la secrétaire-trésorière adjointe à octroyer des contrats pour :

- a) finaliser les travaux électriques du deuxième étage de l'édifice municipal avec le remplacement de tous les luminaires de type néon déjà existants dans les zones touchées par le dégât d'eau;
- b) remplacer les matériaux existants des deux escaliers intérieurs menant au deuxième étage de l'édifice municipal (Est/Ouest); et

c) d'ajouter un calorifère dans l'escalier Ouest de l'édifice.

Réso # 15211-15

7. AVIS DE MOTION – Dépôt des prévisions budgétaires 2016

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Perron et unanimement résolu par les conseillères et les conseillers présents qu'il sera déposé à une séance ultérieure les prévisions budgétaires de la Municipalité pour l'année 2016.

Réso # 15311-15

8. AVIS DE MOTION – Modification au règlement no. 157-15 établissant une grille de tarification des services municipaux

CONSIDÉRANT QUE des citoyens viennent au bureau municipal pour avoir des services de rédaction ou de ressources humaines; et

CONSIDÉRANT QUE nous avons produit une nouvelle grille de tarification pour les services municipaux avec le règlement municipal no. 157-15;

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Perron et unanimement accepté par les conseillères et les conseillers présents que les prévisions budgétaires 2016 seront déposées lors d'une prochaine séance.

Réso # 15411-15

9. DEMANDE DE RENOUVELLEMENT – Fédération québécoise des municipalités (FQM)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Baie-Sainte-Catherine est membre actif de la Fédération québécoise des municipalités depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QU'à chaque année nous devons renouveler notre adhésion;

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents d'autoriser le directeur-général / secrétaire-trésorier et/ou la secrétaire-trésorière adjointe à remplir toutes les formalités nécessaires pour renouveler l'adhésion de la Municipalité avec la FQM.

Réso # 15511-15

10. DEMANDE D'AUTORISATION – Calendrier des séances du Conseil pour 2016

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec (*ou 319 de la loi sur les cités et villes*) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de chacune;

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR, Madame Carmen Guérin et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2015, qui se tiendront tous les premiers lundi de chaque mois à 19h00;

Janvier 2016	Lundi, le 4 janvier à 19h00
Février 2016	Lundi, le 1er février à 19h00
Mars 2016	Lundi, le 7 mars à 19h00
Avril 2016	Mardi, le 5 avril à 19h00

Mai 2016	Lundi, le 2 mai à 19h00
Juin 2016	Lundi, le 6 juin à 19h00
Juillet 2016	Lundi, le 4 juillet à 19h00
Août 2016	Lundi, le 1er août à 19h00
Septembre 2016	Mardi, le 6 septembre à 19h00
Octobre 2016	Lundi, le 3 octobre à 19h00
Novembre 2016	Lundi, le 7 novembre à 19h00
Décembre 2016	Lundi, le 5 décembre à 19h00

QU'UN avis public du contenu de présent calendrier soit publié par le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

11. DEMANDE D'APPUI FINANCIER – Virée Nordique de Charlevoix

REFUSÉ

Réso # 15611-15

12. DEMANDE D'APPUI FINANCIER – Association forestière des deux rives (AF2R)

CONSIDÉRANT UNE demande reçue à la Municipalité pour un soutien financier à l'Association forestière des deux rives (AF2R);

CONSIDÉRANT QUE nous faisons affaire avec eux à toutes les années pour une distribution de jeunes arbres aux citoyens; et

CONSIDÉRANT QUE le soutien recherché leur permettra de promouvoir l'importance de l'arbre, de la forêt et du bois auprès du grand public en finançant notamment des projets d'éducation auprès de la jeunesse;

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Carmen Guérin et résolu unanimement par les conseillères et les conseillers présents d'autoriser le directeur-général / secrétaire-trésorier et/ou la secrétaire-trésorière adjointe à remplir toutes les démarches pour un don au montant de cinquante dollars (50,00 \$) qui sera transmis à l'Association forestière des deux rives (AF2R).

Réso # 15711-15

13. DEMANDE D'APPUI – Commission scolaire de Charlevoix (démocratie scolaire)

CONSIDÉRANT QUE le 14 avril 2015, dans le cadre d'une entrevue dans un quotidien de Montréal, le ministre de l'Éducation, Monsieur François Blais, a manifesté son intention d'abolir les postes d'élus scolaires pour les remplacer par un autre mode de gouvernance à définir;

CONSIDÉRANT la priorité qu'il y a lieu de donner à l'éducation publique au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la démocratie est un des fondements de notre société;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération des commissions scolaires du Québec a reçu, des conseils et commissions scolaires francophones et anglophones du Canada, un appui au maintien de la démocratie scolaire au Québec;

CONSIDÉRANT le faible 4,2% de frais administratifs des commissions scolaires permettant ainsi de consacrer le maximum d'argent à la réussite des élèves;

CONSIDÉRANT le taux moyen de votation provincial pour les dernières élections scolaires qui s'établit à 4,87% à l'échelle de la province, comparativement à un taux de votation nettement supérieur en Charlevoix de 13,44% aux élections scolaires de 2014 et de 33% à celles de 2007;

CONSIDÉRANT QUE le maintien de la démocratie scolaire serait une démonstration de volonté politique de faire de l'éducation publique une priorité;

CONSIDÉRANT QUE même si des améliorations pourraient y être apportées, il est préférable que la gouvernance des commissions scolaires soit confiée à des élus qui répondent à la population, dont les parents, et non au ministre;

CONSIDÉRANT QUE plutôt que de l'abolir, il y a lieu de mieux promouvoir la démocratie scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Charlevoix (CSDC) est composée de dix élus auxquels s'ajoutent trois représentants de parents nommés, et ce, pour représenter l'ensemble du territoire de Charlevoix;

CONSIDÉRANT les résultats enviables de la CSDC tant au niveau de sa diplomation, de la réussite des élèves aux épreuves uniques ministérielles et du faible taux de sorties sans diplôme;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Perron et résolu unanimement par les conseillères et les conseillers :

- de maintenir l'actuel système de démocratie scolaire;
- de appuyer le principe de la tenue d'élections scolaires simultanément aux élections municipales; et
- de communiquer le texte de cette résolution au Conseil des commissaires de la CSDC avec autorisation d'en faire la diffusion.

Réso # 15811-15

14. NOMINATION – Maire suppléant

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de nommer Monsieur Yvan Poitras maire suppléant. Son mandat sera pour une durée de 3 mois. Monsieur Yvan Poitras est, par le fait même, autorisé à signer tous les chèques ou d'autres documents dans le cas d'absence ou d'incapacité du premier magistrat de la municipalité.

15. POINT D'INFORMATION – Programme de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois (« changer d'air »)

16. POINT D'INFORMATION – Mission Développement Charlevoix

17. POINT D'INFORMATION – Programme d'amélioration du réseau routier municipal (PARRM) – SUIVI

18. POINT D'INFORMATION – Actualisation des politiques familiales de Charlevoix – SUIVI

19. POINT D'INFORMATION – Eau potable – SUIVI

20. POINT D'INFORMATION – Démarche de protestation à Hydro Québec – Réurrence des pannes de courant et des sursauts électrique – SUIVI

21. POINT D'INFORMATION – Pointe-aux-Alouettes – SUIVI

22. POINT D'INFORMATION – NOUVEAU MÉDIA RÉGIONAL – Mon Charlevoix.net

23. POINT D'INFORMATION – Le SHIC en Bref – SUIVI

24. POINT D'INFORMATION – Prix hommage Bénévolat-Québec 2016

25. POINT D'INFORMATION – Présence de la Municipalité dans les médias

URBANISME

Réso # 15911-15

26. RECOMMANDATION MUNICIPALE – Utilisation autre que l'agriculture – Camping du Fjord

CONSIDÉRANT QUE le Camping du Fjord doit s'adresser à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour demander l'autorisation d'utiliser à une autre fin qu'agricole des terres lui appartenant;

CONSIDÉRANT QU'une décision par le CPTAQ a été rendu dans les dernières semaines concernant une première demande faite en ce sens par le citoyen;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a rien dans la réglementation municipale qui s'oppose aux activités voulue par le Camping du Fjord sur les terres visées par la demande au CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de l'entrepreneur qui est une extension de son camping déjà existant s'inscrit dans les thématiques généralistes du tourisme local, soit la proximité avec la nature et le fleuve Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne nécessitera pas aucune nouvelle construction et pourra compter sur la proximité d'infrastructures déjà existantes pour desservir la clientèle;
CON

CONSIDÉRANT QUE les lots concernés (11-P, 12-P et 13-AP du rang 3 du Canton Saguenay) ne sont plus utilisés pour de l'agriculture depuis plusieurs années et qu'un retour à cette activité n'est pas envisageable pour l'instant;

CONSIDÉRANT QUE les lots voisins ne seront pas affectés par le changement d'usage voulu par le citoyen entrepreneur;

CONSIDÉRANT ÉGALEMENT QUE le projet n'est pas de nature à empêcher un quelconque retour de l'activité agricole sur les lots visés par la demande ou sur les lots avoisinants;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas, ailleurs sur le territoire et hors de la zone agricole, d'espace approprié disponible pour la tenue des activités commerciales visées par la présente demande au CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE pour transmettre le formulaire à la CPTAQ, le Camping du Fjord doit lui joindre une résolution municipale d'appui;

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvan Poitras et unanimement résolu par les conseillères et les conseillers présents que le Conseil municipal de la Baie-Sainte-Catherine appuie le Camping du Fjord dans sa demande d'autorisation d'utiliser des terres agricoles à une autre fin commerciale auprès de la CPTAQ.

DIVERS

Réso # 16011-15

27. Période de questions

- a) Membres du Conseil
 - i. Aucune question.
- b) Public
 - i. Une citoyenne s'informe sur les comptes à payer.

Réso # 16111-15

28. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Carmen Guérin et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de lever la séance à 20h18.

Monsieur Donald Kenny
Maire

Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur-général / secrétaire-trésorier

Moi, Donald Kenny maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.